

## AVIS PUBLIC

### Publication de la Résolution 61-03-2026

**Adoption finale de la résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les lots 6 696 103 et 6 696 104 à 6 696 109, ainsi que ceux à venir identifier comme étant les terrains 1 à 5 et 12 et 13 au plan concept de développement.**

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- Que le conseil municipal a adopté le 17 mars 2026 la résolution ci-dessus mentionnée,
- Qu'une copie de cette résolution est déposée au bureau soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site Internet municipal : <https://www.st-damien.com/avis-publics.html>
- Que cette résolution entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 27 avril 2026

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Donné à Saint-Damien, ce 27 avril 2026.



Hugo Allaire  
Greffier-trésorier

